



ARRÊTÉ N° 07/2026

**Circulation Alternée par Panneaux
Interdiction de stationner
Voie Communale n°16 La Froquette, Garel
Voie Communale n°05 La Tendais, La Coudraie
Du 19 Janvier au 20 Février 2026**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise BEUZIT TP en date du 08 janvier 2026 de réguler la circulation et interdire le stationnement sur la voie communale n° 16 la Froquette, Garel et la voie communale n°5 la Tendais, la Coudraie pour des travaux sur le réseau électrique HTA.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau électrique HTA, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier sur la voie communale n°16 la Froquette, Garel et la voie communale n°5 la Tendais, la Coudraie du 19 janvier au 20 février 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise BEUZIT TP.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise BEUZIT TP.

Fait à QUÉVERT, le 14/01/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 15 janvier 2026